

Maître Henrika MAASEN

Commissaire-Priseur judiciaire - Commissaire de Justice



J3617

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES ACTIFS DÉPENDANTS DE LA PROCÉDURE DE

LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Monsieur KISOLOKELE NDALA

26 PLACE DE LA REPUBLIQUE

77760 LA CHAPELLE LA REINE

TAXI

Dressé le 5 janvier 2026 au 26 PLACE DE LA REPUBLIQUE

**En présence de : Monsieur KISOLOKELE NDALA - Gérant - 26 PLACE DE LA REPUBLIQUE - 77760
LA CHAPELLE LA REINE**

Jugement du Tribunal de Commerce de Melun en date du 01 décembre 2025

Greffé N°: 2025J00252 -

Mandataire judiciaire: Maîtres ANGEL- HAZANE -DUVAL Réf : 2519013
Juge Commissaire : ARMABESSAIRE Patrick

Maître Henrika MAASEN

Commissaire-Priseur judiciaire - Commissaire de Justice



REMARQUES PREALABLES

A réception de la lettre de mission envoyée par le mandataire judiciaire, un courrier invitant le responsable de la société ou l'artisan,

à entrer en contact avec notre Etude a été adressée le 02/12/2025 , et nous avons tenté de le joindre par téléphone et/ou par E-mail

Le responsable a pris rendez-vous avec notre Etude

L'inventaire a été dressé le 05/01/2026

en sa présence

sans sa collaboration

Faute de réponse, nous nous sommes rendus sur les lieux d'inventaire et au siège social pour le rencontrer. A défaut, nous avons laissé un avis de passage

Le responsable a été invité à signer une déclaration sur l'honneur l'avisant de nous communiquer toutes informations utiles concernant des stocks faisant l'objets de clause de réserve de propriété, des contrats de locations, de leasing ou de prêts et plus généralement appartenant à des tiers ; et de la présence de déchets polluants présentant des dangers pour l'environnement ou de l'exploitation d'un site relevant de la législation sur les installations classées.

Le gérant nous a donné son accord par écrit pour vendre les actifs en vente aux enchères publiques.

VALEUR D'EXPLOITATION

Il s'agit de la valeur vénale des moyens de production estimés séparément et repris globalement et permettant à une société repreneuse la remise en route de l'activité. Cette estimation doit être utilisée dans le cadre d'une cession amiable pour une reprise d'exploitation immédiate.

VALEUR DE REALISATION

Il s'agit de la valeur de chaque élément d'actifs (mobilier, matériel, stock, parc automobile...) dans la perspective du démantèlement d'une unité de production dans le cadre d'une vente aux enchères publiques, consécutive à un jugement de liquidation judiciaire.

Informations complémentaires :

Vente aux enchères -- Préconisation :

La vente aux enchères sur place afin de limiter les frais au maximum.

ATTENTION : Merci de maintenir l'électricité du local afin de pouvoir y accéder et réaliser la vente aux enchères dans les meilleures conditions.

L'enlèvement rapide des actifs, pour vente ultérieure en salle

L'abandon des actifs dont la réalisation ne couvrira pas les frais occasionnés par leur mise en vente.

LICENCE	Exploitation
1. Licence de TAXI Parisien	170 000
TOTAL LICENCE	170 000

TOTAL GENERAL	170 000
----------------------	----------------

RECAPITULATIF

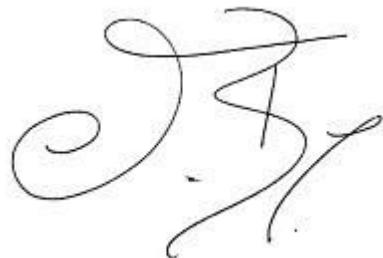
	Exploitation
--	---------------------

TOTAL LICENCE **170 000**

TOTAL GENERAL	170 000
----------------------	----------------

*Fait et dréssé par Nous, Maître Henrika MAASSEN,
Commissaire-Priseur judiciaire - Commissaire de Justice
à LA CHAPELLE LA REINE
Le 5 janvier 2026.*

Brie-Comte-Robert, le 7 janvier 2026



Maître Henrika MAASSEN